



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délégations de service public

Question écrite n° 51887

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mission interministérielle d'enquête sur les marchés et les conventions de délégation de service public (MIEM). Créée par la loi du 3 janvier 1991, la MIEM est chargée de procéder à des enquêtes portant sur les conditions de régularité et d'impartialité dans lesquelles sont préparés, passés ou exécutés les marchés et les conventions de délégation de service public de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte. Cette mission est composée de hauts fonctionnaires et de magistrats qui mènent les enquêtes avec des pouvoirs d'investigations étendus. Les conclusions de ces travaux peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires. Aussi, la formation des membres de la MIEM s'avère déterminante. Elle requiert des compétences particulières notamment en gestion des collectivités locales. Aussi, il lui demande d'indiquer les formations ou stages en gestion des collectivités locales suivis par les membres de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés et les conventions de délégation de service public.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51887

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9339